



*Association québécoise  
pour l'avancement des Nations Unies*

---

**POLITIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



## **POLITIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

### **ARTICLE 1 – ÉNONCÉ DE PRINCIPE**

L'AQANU est une organisation non gouvernementale vouée à la sensibilisation au développement international et au soutien de projets de développement durable en Haïti.

Cette nouvelle politique résulte d'un désir collectif de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein l'Association, avec ses partenaires et à travers toutes ses activités. Ainsi, considérant le rôle important des femmes dans le développement et la lutte à la pauvreté, de même que le degré de violence contre les femmes qui sévit dans la société haïtienne, l'AQANU s'engage à promouvoir, lors de réalisation de ses projets, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de leurs droits respectifs.

### **ARTICLE 2 – BUT ET PORTÉE DE LA POLITIQUE**

*La politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes* de l'AQANU a pour buts

- de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sans égard à leur appartenance géographique, raciale ou sociale;
- de contribuer à la mise en place et au respect, de façon durable, des droits humains et des libertés fondamentales de chaque individu.

Cette contribution doit pouvoir se matérialiser aussi bien au sein de l'AQANU elle-même qu'à travers les différents projets, programmes et partenariats qu'elle réalise.

En conséquence, la présente politique guide l'AQANU dans ses activités et dans ses interventions, notamment dans les aspects suivants :

- le plan de travail;
- le recrutement des membres;
- la composition et le fonctionnement des comités;
- la place des femmes dans les postes de responsabilité;
- la définition et la réalisation des projets en Haïti;
- le choix des partenaires sur le terrain;
- le suivi des projets menés à l'étranger;
- l'évaluation des activités.



### **ARTICLE 3 – DESTINATAIRES**

La politique s'applique à toute personne qui s'implique dans les activités de l'AQANU, membres et partenaires canadiens, de même qu'aux partenaires haïtiens.

### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS**

L'AQANU conçoit la coopération internationale comme un instrument de changement social qui contribue à éradiquer les injustices sociales en cherchant à construire un monde qui s'appuie sur le respect des droits des femmes et des hommes (égalité, non-discrimination, participation, inclusion).

En conséquence, l'Association s'engage à :

- Travailler de façon à ce que ses activités et ses projets de développement durable et d'aide humanitaire en Haïti contribuent à la justice entre les femmes et les hommes.
- Assurer un dialogue permanent avec ses partenaires haïtiens, en vue de créer un environnement favorable à l'adoption de politiques et à la mise en place de pratiques organisationnelles et développementales qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes et permettent l'avancement des droits des femmes et des filles.
- Prioriser l'autonomisation et le leadership des femmes et des filles, l'avancement de leurs droits et la lutte contre les violences qui leur sont faites en tant que thématiques clés faisant l'objet de projets spécifiques.
- S'allier et développer des partenariats avec des mouvements de femmes et des organisations pour les droits des femmes et des filles qui peuvent jouer un rôle stratégique en matière de justice entre les femmes et les hommes.
- Tenir compte de la place des femmes haïtiennes, de leurs pratiques et de leurs modes d'organisation propres.

### **ARTICLE 5 – STRATÉGIES**



## *Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies*

Lors de la définition de son plan de travail, l'AQANU doit se doter d'objectifs spécifiques et identifier des actions dans les sphères d'activités suivantes :

### **5.1. Fonctionnement interne**

Au moment de l'adoption de la présente politique, les femmes comptent pour 51% des membres de l'Association. Elles représentent, au total, la moitié des membres qui composent les quatre comités nationaux et les quatre comités régionaux.

L'AQANU doit chercher, dans la mesure du possible, à respecter cette proportion dans la composition de chacun de ses comités nationaux et inviter chacun de ses comités régionaux à faire de même, afin de pouvoir bénéficier des visions multiples et alternatives du développement qui se dégagent des pratiques et des préoccupations différentes des hommes et des femmes de l'Association.

De plus, l'AQANU doit participer et organiser des sessions de formation qui traitent de problématiques vécues par les femmes au niveau international et particulièrement dans les pays en développement.

### **5.2. Projets en Haïti**

L'AQANU doit supporter des activités et des projets de développement durable soucieux et proactifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, ces projets doivent favoriser la participation égalitaire des hommes et des femmes, tant au niveau du fonctionnement qu'au niveau des bénéficiaires escomptés.

La définition et la réalisation d'un projet en Haïti doit alors cibler des objectifs en relation avec un certain nombre des aspects suivantes.

#### **• Pouvoir politique des femmes**

Au cours de la définition et de la réalisation d'un projet en Haïti, les populations touchées doivent participer à toutes les dimensions du développement qui affectent leur vie. À ce titre, un fonctionnement démocratique, qui respecte les droits de toutes et tous et invite chacune et chacun à revendiquer le respect de ceux-ci, est essentiel. Il fournit l'occasion aux femmes, aux filles et aux autres populations victimes de discrimination de participer à leur développement par une représentation équitable dans le processus de réalisation d'un projet, et ce, à titre de décideuses à tous les



niveaux du projet. Ainsi elles acquièrent le pouvoir d'inscrire leurs enjeux à l'ordre du jour et de revendiquer le respect de leurs droits.

### • **Autonomie financière des femmes**

Sachant que l'autonomie financière des femmes a des retombées importantes sur la lutte à la pauvreté et à la violence, sur le niveau de scolarisation des enfants, sur la santé et le bien-être de toute la famille, les projets menés par l'AQANU doivent porter fruits aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

De plus, certains projets (exemples : formation professionnelle, micro crédit, alphabétisation) doivent cibler particulièrement les femmes pour les aider à obtenir un travail rémunérateur, à mettre sur pied ou à consolider une entreprise qui leur permettra d'améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille.

### • **Éducation**

L'éducation est le moyen privilégié pour assurer le développement durable d'un peuple. L'éducation des filles l'est d'autant plus qu'elle mène à l'autonomie de celles-ci et contribue à leur donner les moyens de lutter contre la violence dont elles sont victimes. L'AQANU doit faire une place particulière aux projets dans ce domaine.

En plus de supporter des projets qui offrent une formation aux filles et aux handicapés aussi bien qu'aux garçons, l'AQANU doit chercher à lutter contre la discrimination et les stéréotypes sexistes, en encourageant l'inscription des filles et des garçons à des programmes de formation professionnelle non-conventionnels, par exemple.

### • **Santé**

Depuis sa création, l'AQANU travaille à améliorer la santé de la population haïtienne. Elle reconnaît l'apport primordial des femmes dans l'agriculture, la santé, l'éducation et tous les domaines reliés à la satisfaction des besoins de base. Les formations mères-enfants ou sur l'hygiène, les projets d'accès à l'eau potable, d'agriculture et de souveraineté alimentaire sont autant d'aspects qui ont été mis de l'avant pour assurer la santé, aussi bien des femmes que des hommes et des enfants.

Considérant son influence sur la santé des femmes et des enfants, l'éducation à la sexualité ne doit pas être négligée. Elle permet d'augmenter les choix en matière de procréation et de réduire les mariages et les grossesses précoces. Des projets de



l'AQANU doivent réussir à aborder ces questions, malgré la réticence de certains partenaires haïtiens religieux.

• **Lutte contre la violence**

Pour lutter contre la violence que subissent les femmes haïtiennes, l'AQANU doit faciliter le contact entre les femmes du Nord et celles du Sud afin que des femmes militantes, politisées, portant le discours féministe, puissent jouer un rôle d'émulation auprès des femmes haïtiennes, les encourageant à militer pour le respect de leurs droits.

Ainsi, les visites de suivi de projet réalisées deux fois par an par l'Association doivent fournir l'occasion de développer une complicité entre les femmes d'ici et celles d'Haïti, de façon à créer l'environnement qui permettra l'expression d'un besoin d'aide à ce chapitre, et sa traduction en un projet pertinent, à mener dans la communauté.

**ARTICLE 6 - RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Le conseil d'administration de l'AQANU est responsable de l'application de *La politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes*. Il confie :

- Au responsable des projets, le mandat de voir à ce que les projets en Haïti supportés par l'AQANU soient développés et réalisés de façon à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Au responsable de l'application interne de la politique, le mandat de veiller à ce que l'AQANU respecte une égalité entre les femmes et les hommes au sein de son organisation.

**ARTICLE 7 – MODALITÉS D'APPLICATION ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE**

**À l'interne :**



## *Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies*

---

L'AQANU demande à chacun de ses comités, au moment de la production de leur rapport annuel d'activités, de procéder à une vérification de l'application interne de sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Dans ses projets en Haïti :**

En autant que faire se peut, l'AQANU doit s'assurer du respect de sa politique, notamment lors des rapports d'étape qu'elle produit au moment des visites de suivi qu'elle réalise deux fois par année en Haïti, de même que lors de l'évaluation finale dudit projet. À cette fin, elle utilise des indicateurs qui témoignent de l'implication des femmes à un projet et de son impact dans leur émancipation et leur niveau de vie.

Annuellement, au moment de la production de son rapport annuel, l'AQANU statue sur l'application de sa politique et formule des recommandations pertinentes en vue de son prochain plan de travail.

### **ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.